

IANSA DOCUMENT D'INFORMATION
20 Septembre 2021

Renforcer les liens entre le contrôle des armes légères et de petit calibre et l'Agenda Femmes, paix et sécurité



Renforcer les liens entre le contrôle des armes légères et de petit calibre et l'Agenda Femmes, paix et sécurité

Introduction

Ce document d'information présente les chevauchements théoriques et pratiques entre l'Agenda Femmes, paix et sécurité (FPS) et les initiatives de contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Comme nous le verrons, le lien entre ces deux cadres – le contrôle des ALPC et l'Agenda FPS – est sans cesse davantage pris en compte. Il y a une prise de conscience croissante du fait que la violence liée aux ALPC a une dimension fortement sexospécifique et qu'il est nécessaire d'adopter une perspective de genre pour assurer de manière efficace le contrôle des ALPC. Il est, par ailleurs, également de plus en plus reconnu que la mise en œuvre de l'Agenda FPS doit inclure des actions visant à contrôler les ALPC. L'inclusion des initiatives de contrôle des ALPC dans l'Agenda FPS constitue pour ces deux domaines l'opportunité d'un nouvel élan.

Femmes, paix et sécurité

« La participation des femmes est essentielle pour parvenir à une paix durable », telle est la conclusion d'une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS), qui a été menée en 2015¹, soit 15 ans après l'adoption de cette résolution. La participation active des femmes à tous les niveaux joue un rôle crucial pour garantir l'efficacité opérationnelle, le succès et la durabilité des processus de paix et des initiatives de consolidation de la paix.

Avant l'adoption historique de la résolution 1325 en 2000, des conventions internationales protégeaient les femmes contre diverses formes de violence, mais ces textes ne sont pas parvenus à promouvoir la participation active et significative des femmes aux processus de négociation d'une paix durable. Depuis lors, l'Agenda FPS (qui englobe la Résolution 1325 et les résolutions ultérieures) est devenu le principal instrument de politique internationale permettant de traiter de la situation des femmes dans des contextes de conflits armés et de promouvoir leur participation à la paix et à la sécurité.

L'Agenda FPS souligne l'importance de la participation pleine et effective des femmes en tant qu'agents actifs dans la promotion de la paix et de la sécurité. Il traite de la manière dont les femmes sont affectées par les conflits armés, souligne l'importance de la participation des femmes à la résolution des conflits et salue les contributions sous-évaluées et sous-employées des femmes dans la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix.

Cependant, et il s'agit là d'un élément sans doute encore plus important, l'Agenda FPS indique également clairement que lorsque les femmes sont l'objet d'exclusions, le monde se prive de contributions

¹ [http://www.peacewomen.org/sites/default/files/UNW-GLOBAL-STUDY-1325-2015%20\(1\).pdf](http://www.peacewomen.org/sites/default/files/UNW-GLOBAL-STUDY-1325-2015%20(1).pdf)

inestimables pour parvenir à une paix durable. L'Agenda FPS vise à mettre fin aux conflits et non à renforcer la sécurité des femmes dans une situation de conflit. Lorsque les femmes peuvent s'impliquer activement pour assurer la paix, le monde devient un endroit plus sûr – pour les hommes comme pour les femmes.

Les femmes, la paix et la sécurité, l'UNPoA et les ALPC

Comme l'a précisé dans le passé un document publié par IANSA: « Deux initiatives importantes sur la « sécurité » ont été prises par les Nations Unies (ONU) à l'époque du millénaire, l'une succédant rapidement à l'autre. La première était la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les femmes en relation avec la paix et la sécurité. L'autre était le Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (PoA) qui traitait des armes légères et de petit calibre (ALPC) comme une menace pour la sécurité. » Cependant, il n'y a eu aucune interaction entre ces deux initiatives : chacune a été rédigée indépendamment l'une de l'autre. Ainsi, la Résolution 1325 ne fait aucune mention des ALPC, tandis que le PoA décrit les femmes comme des victimes frappées par le malheur, plutôt que comme des acteurs clés pour lutter contre la violence armée².

Ces deux initiatives se sont apparemment mutuellement ignorées, malgré le fait que les femmes vivent une existence très précaire et en dépit du rôle clé joué par les armes à feu dans la violence contre les femmes, aussi bien en temps de conflit qu'en temps de paix. Il est bien établi que les ALPC ont des effets dévastateurs sur la sécurité des femmes. Si la majorité des victimes d'armes à feu sont des hommes, des femmes sont également tuées, sont soumises à des coercitions et menacées avec des armes. La violence sexuelle, perpétrée notamment à l'aide d'ALPC, est utilisée comme arme de guerre et, lorsque leurs parents masculins meurent ou sont blessés dans un conflit armé, les femmes doivent se battre pour assurer la survie de leurs proches. Les initiatives de contrôle des ALPC et de désarmement jouent donc un rôle essentiel pour atteindre les objectifs de l'Agenda FPS.

Depuis lors, des avancées positives ont été enregistrées dans ces deux domaines. En 2013, après des actions de plaidoyer intense menées par la société civile, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté sa première résolution thématique (Résolution 2117) exclusivement consacrée aux ALPC. Cette résolution souligne l'impact des ALPC sur la violence à l'égard des femmes et des filles et encourage la participation significative des femmes conformément à l'Agenda FPS, ce qui a permis de mettre en lumière les synergies entre ces domaines. Des résolutions ultérieures consacrées à l'Agenda FPS ont continué à souligner la nécessité de prendre en compte la dimension de genre dans les initiatives visant à contrôler les ALPC³.

L'intégration de la dimension de genre dans les initiatives de contrôle des armes légères a également été lentement introduite dans le processus du PoA grâce à des années de mobilisation de la société civile visant à démontrer l'importance du rôle et de l'action des femmes et à mettre en évidence l'éventail des impacts des ALPC sur elles. Par exemple, en 2018, lors de la troisième conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PoA, les États ont réaffirmé l'importance de promouvoir « la pleine participation des femmes, y compris à des postes de direction et en tant qu'agents du changement, aux mécanismes de décision, de planification et de mise en œuvre [...] relatifs à la sécurité au niveau local, à la réduction de la violence, à la collecte et à la destruction des armes légères et de petit calibre, et à la prévention et au règlement des conflits ». Les États se sont également engagés à « [E]ncourager la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes

² IANSA, Réflexion conjointe : mesures internationales pour la sécurité des femmes et le contrôle des ALPC (2010).

Disponible sur : <https://iansa.org/joined-up-thinking-international-measures-for-womens-security-and-saw-control-paper-2010/>

³ Voir, par exemple, la résolution 2467 (2019) qui a souligné l'impact des ALPC sur les civils dans les conflits armés, y compris en matière de violence basée sur le genre (VBG) contre les femmes et les filles dans les contextes de conflit.

relatifs aux armes légères et de petit calibre, notamment aux stades de l'élaboration, de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, compte tenu des directives et normes pertinentes, le cas échéant ».

En outre, l'Agenda pour le désarmement « Assurer notre avenir commun », lancé, en 2018, par le Secrétaire général des Nations Unies, appelle tous les États à intégrer la dimension de genre dans l'élaboration de la législation et des politiques nationales en matière de désarmement et de contrôle des armes. Ces évolutions contribuent toutes à renforcer davantage la mise en œuvre effective des Objectifs 5 et 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴.

Genre, conflits armés et ALPC

La possession et l'utilisation d'ALPC ainsi que l'impact de la violence armée ont des dimensions sexospécifiques évidentes. Par conséquent, les politiques en matière de contrôle des ALPC ne peuvent pas être efficaces sans une prise en compte de la dimension de genre ou sans garantir une participation diversifiée et inclusive dans les débats et les processus de mise en œuvre. La communauté internationale consacre des efforts croissants à l'inclusion de perspectives et d'objectifs qui prennent en compte la dimension de genre dans les instruments de politique sur les ALPC. De même, des actions visant explicitement à assurer le contrôle des ALPC sont menées dans le cadre d'initiatives visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Comme l'indique une étude remarquable sur la guerre et le genre, « la construction sociale des rôles sexuels et de genre implique que les conflits armés sont sexués et sexospécifiques⁵ » ; cette observation s'applique également aux violences perpétrées à l'aide d'ALPC dans les contextes hors conflit. De nombreuses études ont confirmé ce constat, soulignant les liens entre le genre, les conflits armés et le contrôle des ALPC. Ces études constituent le cadre théorique pour des initiatives politiques dans ce domaine. Pour en savoir plus, voir l'annexe I.

Il convient de noter que si, dans le présent document, l'accent est mis ici sur les femmes, l'élaboration de politiques intégrant la dimension de genre implique une approche plus large. Cette question retient de plus en plus l'attention, y compris dans le cadre de l'Agenda FPS ; en effet, on associe souvent le genre principalement aux femmes et aux filles sans prendre en compte l'éventail complet des genres, y compris les personnes non binaires d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions différentes.

Interactions clés

Genre et conflit armé

Victimes et agresseurs : S'il arrive que des femmes s'engagent dans les conflits armés en tant que combattantes, la grande majorité des personnes qui participent à des combats sont des hommes, et ceux-ci représentent également la majorité des victimes (84 %)⁶. La dimension de genre a un impact sur le choix des personnes qui sont l'objet de violences, car la violence peut être dirigée contre un individu en raison

⁴ L'Objectif 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et des filles, et l'Objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions efficaces, en particulier la cible 4 : « D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes (...) ». Cet objectif comprend également l'indicateur 16.1.2 qui se focalise sur l'évaluation des décès dans les situations de conflit armé.

⁵ Goldstein, J. (2003). *War and Gender: How Gender Shapes the War System and Vice Versa*. Cambridge University Press.

⁶ Hideg, G. and A. Alvazzi del Frate. (May 2019). Darkening Horizons: Global Violent Deaths Scenarios. 2018–30, Briefing paper. Small Arms Survey. Disponible sur : <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/T-Briefing-Papers/SAS-BP-Violent-Deaths-Scenarios.pdf>

	de son genre. Les actes de violence à l'encontre de ces individus sont également considérés comme basés sur le genre⁷. Violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) : Les actes de violence dirigés contre un individu en raison de son genre, notamment la violence sexuelle, sont utilisés comme une arme de guerre. Les femmes représentent la majorité des victimes, mais des hommes sont également l'objet de violences sexuelles (S/2020/487) et il existe également des meurtres homophobes, biphobes et transphobes⁸. Un rapport du Secrétaire général des Nations Unies de 2021 a utilisé le terme « violences sexuelles liées aux conflits » pour désigner le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable. perpétrées à l'encontre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons qui sont directement ou indirectement liés à un conflit⁹. Par exemple, des groupes tels que l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) recourent à la violence sexuelle dans des contextes de conflits comme tactique de terrorisme. Comme l'indiquent les conclusions d'un rapport des Nations Unies, cela inclut le recours à la violence sexuelle dans le cadre de sa politique économique (par exemple, par le biais de la traite de femmes et d'enfants), et comme outil de recrutement pour attirer de nouveaux combattants¹⁰. Impact post-conflit : En raison des rôles de genre socialement et culturellement construits, les femmes subissent de manière disproportionnée les conséquences du nombre élevé d'hommes jeunes tués dans les combats ; elles souffrent également particulièrement des troubles et de la crise économique qui suivent un conflit. Dans les contextes de conflit, les veuves et les personnes à charge constituent une proportion élevée de la population civile. Ces perturbations démographiques imposent un lourd fardeau économique aux femmes. Les menaces à la sécurité causées par la facilité d'accès et la prolifération des ALPC sapent encore davantage les possibilités de poursuite des activités économiques traditionnelles et limitent la mobilité des civils¹¹.
Conflits armés et ALPC	Déclenchement et escalade des conflits : La disponibilité des ALPC joue un rôle clé dans le déclenchement et l'escalade des conflits armés modernes, qui sont, désormais en grande partie, des conflits internes et des guerres civiles plutôt que des guerres interétatiques. Dans ce type de contextes, les ALPC présentent un certain

⁷ Myrtilinen, Henri. (2020). Connecting the Dots: Arms Control, Disarmament and the Women Peace and Security Agenda. Geneva, Switzerland: United Nations Institute for Disarmament Research. Disponible sur : <https://doi.org/10.37559/GEN/20/01>

⁸ Ibid., et Sivakumaran. Lost in translation: UN responses to sexual violence against men and boys in situations of armed conflict. International Review of the Red Cross, Volume 92, No. 877, March 2010. Disponible sur : <https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/irrc-877-sivakumaran.pdf>

⁹ Violences sexuelles liées aux conflits : Rapport du Secrétaire général (S/2021/312).

¹⁰ Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (S/2016/1090).

¹¹ IANSA, Mainstreaming Gender in the UN PoA. Disponible sur : <https://iansa.org/mainstreaming-gender-in-the-un-poa-2012/>.

	nombre d'avantages ; ces armes sont peu coûteuses, simples à manier, durables et facilement disponibles¹². Violence contre les civils : Les ALPC jouent un rôle clé dans les conflits. Ces armes contribuent à l'accroissement du nombre de morts au sein de la population et représentent la principale cause de décès dans les conflits. On estime que les ALPC ont été responsables, au cours de ces dernières années, de 90 pour cent des victimes de guerre¹³. Procédures de stockages déficientes et flux illicites en provenance des zones de conflit : Les zones de conflit recèlent un important « stock » d'ALPC qui peut nourrir le trafic illicite d'armes vers les régions voisines et accroître la disponibilité de ces armes au niveau interne dans les périodes de post-conflit. Le Secrétaire général des Nations Unies a ainsi exprimé ses préoccupations face à l'effet déstabilisateur que le trafic illicite d'armes en provenance de Libye a eu sur la région du Sahel (voir S/2019/1011).
Le genre et les ALPC	Attitudes et utilisation abusive des ALPC : Les constructions sociales autour de la masculinité et de la féminité affectent la perception que les individus ont des armes. Les ALPC sont, en grande partie, détenues et utilisées par les hommes. La possession et l'utilisation d'ALPC sont souvent considérées comme des affirmations d'une masculinité violente et cette perception trouve un réel ancrage dans la culture populaire à travers, par exemple, des films et des jouets. Les femmes peuvent également contribuer aux stéréotypes qui encouragent la possession et l'utilisation d'ALPC par les hommes¹⁴. Effets des usages abusifs des armes : Bien que les armes à feu soient fréquemment utilisées par des hommes pour tuer d'autres hommes, elles sont également utilisées pour tuer des femmes, même si ce phénomène n'est pas suffisamment étudié et varie d'un pays à l'autre¹⁵. Les armes à feu sont également utilisées comme menace et peuvent permettre d'autres formes de violence basée sur le genre, comme le viol¹⁶. On estime également que la présence d'une arme à feu augmente le risque que le recours à la violence domestique aboutisse à un homicide. Une étude clé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a révélé que les femmes constituent la majorité des victimes d'homicides par armes à feu dans des cas de violences entre partenaires intimes¹⁷.

¹² Light Weapons and Civil Conflict: Controlling the Tools of Violence. (1999). *Bulletin of the American Academy of Arts and Sciences*, 52(4), 20–24. doi:10.2307/3824789

¹³ Federation of American Scientists. The Global Threat of Small Arms and Light Weapons -- A Primer. Disponible sur : <https://fas.org/asmp/campaigns/smallarms/primer.html>

¹⁴ *Women, men and the gendered nature of small arms and light weapons*, para 6.2.2. (2018). The Modular Small-Arms-Control Implementation Compendium (MOSAIC). Disponible sur : <https://www.un.org/disarmament/wp-content/uploads/2018/10/MOSAIC-06.10-2017EV1.0.pdf>

¹⁵ Global Burden of Violence. (2011). When the Victim is a Woman, Chapter 4. Disponible sur : http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GBAV2/GBAV2011_CH4_rev.pdf

¹⁶ Global Burden of Armed Violence. (2015). Every Body Counts. Disponible sur : http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GBAV3/GBAV3_Ch3_pp87-120.pdf

¹⁷ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2020). Etude mondiale sur le trafic d'armes à feu. Disponible sur : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Firearms/2020_REPORT_Global_Study_on_Firearms_Trafficking_2020_web.pdf et https://www.unodc.org/documents/firearms-protocol/2020/Ex_Summary_FR.pdf

FPS et contrôle des ALPC

L'intégration des ALPC dans l'Agenda FPS n'en est qu'à ses débuts mais elle gagne du terrain. Le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur les ALPC de 2019 a confirmé que : « La nécessité de mieux intégrer les considérations relatives aux armes légères et de petit calibre à l'examen du programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure une priorité » (S/2019/1011). Il est important de souligner que des recommandations similaires sont incluses dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2018, « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » (A/RES/73/46). Cette résolution a noté que :

- Les États devraient réfléchir à la manière d'intégrer le contrôle des ALPC dans leurs plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité FPS ; et
- Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait soutenir la collecte de données sur les ALPC, ventilées par âge et par sexe.

L'Agenda FPS constitue le principal instrument pour élaborer au niveau national des politiques liées aux conflits qui prennent en compte la dimension de genre. Il traite de la situation spécifique des femmes pendant les conflits armés et encourage leur participation active à la résolution des conflits. Les résolutions consacrées aux questions de FPS appellent les États à adopter des plans d'action nationaux (PAN), qui traduisent les recommandations liées à l'Agenda FPS en actions spécifiques au niveau national.

Une étude récente a montré que l'intégration de l'Agenda FPS dans les initiatives de contrôle des armes et de désarmement rencontre au niveau multilatéral certaines difficultés¹⁸. Si, dans de nombreux pays, des PAN ont inclus la nécessité de contrôler les ALPC, de nombreux États n'ont même pas encore adopté de PAN. Ces disparités ont également une dimension géographique. Par exemple, en Europe du Sud-Est et en Afrique subsaharienne, des États ont inclus la question des ALPC dans leur PAN sur les FPS. Cependant, en Amérique latine, aucun des PAN ne mentionne les ALPC, ce qui est particulièrement préoccupant car cette région connaît des taux extrêmement élevés de violence armée, y compris de violence contre les femmes¹⁹.

Le manque de données spécifiques ventilées par sexe et par âge constitue un défi majeur pour comprendre les impacts sexospécifiques des ALPC. Il est pourtant essentiel de disposer de ce type de données afin de concevoir des programmes efficaces dans un domaine politique aussi complexe. Outre les données quantitatives, il est également nécessaire d'effectuer des recherches qualitatives afin de comprendre les impacts et les aspects sexospécifiques des initiatives de contrôle des ALPC et de désarmement. Par ailleurs, il est essentiel, pour garantir une utilisation efficace des ressources, de renforcer le suivi et l'évaluation de l'intégration de la dimension de genre dans les initiatives de contrôle des armes et de désarmement²⁰.

Le financement des programmes et des processus constitue un autre défi majeur. De nombreuses déclarations proclament la volonté de soutenir l'Agenda FPS mais dans tous les domaines de mise en œuvre le soutien financier est extrêmement faible²¹. Dans le même temps, le soutien au renforcement des capacités de la société civile et des institutions prévu par le PoA et d'autres accords visant à réglementer les ALPC manque réellement de moyens financiers adéquats.

Par ailleurs, les jeunes, et en particulier les hommes jeunes, sont souvent perçus uniquement comme une menace pour la sécurité et la stabilité et comme les principaux auteurs de violence. À cet égard, il est

¹⁸ Ibid. 7

¹⁹ L'état de la mise en œuvre au niveau national de l'Agenda WPS peut être consulté sur [Peacewomen.org](https://peacewomen.org).

²⁰ Ibid. 7

²¹ UN Women, Global Study on the implementation of Security Council resolution 1325 (2000). Disponible sur : <https://wps.unwomen.org/>

essentiel de mettre en œuvre la Résolution 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité, qui reconnaît la contribution des jeunes aux initiatives visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.

En résumé, l'inclusion dans l'Agenda FPS des analyses et des recommandations en matière d'ALPC représente une avancée essentielle et positive qui illustre les progrès accomplis dans la prise de conscience par la communauté internationale des corrélations entre ces domaines politiques. Cela offre également un outil fondamental pour la planification de politiques efficaces et de portée globale.

Annexe I : Autres documents de référence

Les documents de référence suivants peuvent servir de point de départ pour une étude et une enquête plus approfondies sur les liens entre la dimension de genre, les armes légères et les conflits. Cette liste de documents inclut des guides pratiques, des documents d'information, des articles publiés dans des revues, des dossiers techniques et des publications académiques plus élaborées. Cette liste offre aux universitaires et aux militants des outils pour mener des actions de plaidoyer en faveur de l'élaboration, aux niveaux national et international, de programmes de contrôle des armes légères qui prennent en compte la dimension de genre.

- Barr, Corey et Masters, Sarah (2011). Why Women? Effective Engagement for Small Arms Control. <https://iansa.org/why-women-effective-engagement-for-small-arms-control-2011/>

Ce document explique clairement à quel point il est crucial d'assurer la participation des femmes à l'élaboration des politiques de contrôle des armes légères en précisant que cette participation des femmes est nécessaire pour accroître l'efficacité des programmes et pour démocratiser la paix et la sécurité.

- Brun, Emile, dir. (octobre 2019). Gender-responsive Small Arms Control: A Practical Guide. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/Q-Handbooks/HB-07-Gender/SAS-GLASS-Gender-HB.pdf> Genrer le contrôle des armes légères : Guide pratique <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/Q-Handbooks/HB-07-Gender/SAS-GLASS-Gender-HB-FR.pdf>

Ce guide examine les principes fondamentaux pour l'élaboration de programmes de contrôle des armes légères qui prennent en compte la dimension de genre ; il présente les cadres normatifs et juridiques internationaux régissant les armes légères et le genre, et explique comment concevoir, mettre en œuvre, surveiller et évaluer des programmes des armes légères qui prennent en compte la dimension de genre.

- Farr, Vanessa; Myrntinen, Henri ; et Schnabel, Albrecht, dir. (2009). *Sexed pistols: The gendered impacts of small arms and light weapons*. United Nations University Press. <https://collections.unu.edu/eserv/UNU:2537/ebrary9789280811759.pdf>

Cette publication universitaire examine en détail les effets sexospécifiques de la violence liée aux armes légères, en mettant l'accent sur des études de cas dans les pays du Sud.

- Gender & Disarmament Resource Pack for Multilateral Practitioners. (mars 2021). International Gender Champions Disarmament Impact Group. <https://unidir.org/publication/gender-disarmament-resource-pack>

Ce dossier a été élaboré par l'International Gender Champions Disarmament Impact Group, dont les membres incluent l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Il propose des approches pour élaborer des programmes de contrôle des ALPC et de désarmement qui prennent en compte la dimension de genre ; il évalue les avancées vers l'intégration de la dimension de genre dans ces initiatives ; propose des conseils pour faire en sorte que les réunions multilatérales prennent davantage en compte la dimension de genre ; et fournit une liste de documents de référence additionnels.

- Gender Responsive Small Arms Control in the Decade of Action for the SDGs. (février 2020). Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies. <https://gensac.network/wp-content/uploads/2020/02/Gender-Responsive-Small-Arm-Control-in-the-Decade-of-Action-for-the-SDGs.pdf>

Ce document publié par Pathfinders identifie comment les politiques de contrôle des armes légères qui prennent en compte la dimension de genre constituent un outil essentiel pour prévenir la violence en intégrant et consolidant les actions menées conformément aux cadres adoptés par les Nations Unies tels que les Agendas 2030 et FPS et aux instruments politiques tels que le PoA et le TCA. Ce document met également en lumière les stratégies et les bonnes pratiques pour intégrer la dimension de genre dans les initiatives de contrôle des armes légères et de prévention de la violence.

- Ní Aoláin, Fionnuala; Cahn, Naomi; Haynes, Dina Francesca; & Valji, Nahla, dir. (décembre 2017). *The Oxford Handbook of Gender and Conflict*. <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199300983.001.0001/oxfordhb-9780199300983>

Ce manuel d'Oxford est un guide érudit et exhaustif qui présente les questions touchant les femmes et les hommes dans les situations de conflit, y compris la violence sexuelle, la guerre, le maintien de la paix, la santé et la sécurité économique, l'intervention humanitaire, la lutte contre la violence et l'extrémisme, et il présente, bien entendu, l'Agenda FPS.

- Sivakumaran, Sandesh. *Lost in translation: UN responses to sexual violence against men and boys in situations of armed conflict*. International Review of the Red Cross (International Revue de la Croix-Rouge), Vol. 92, No. 877, mars 2010. <https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/irrc-877-sivakumaran.pdf>

L'article de M. Sivakumaran examine la manière dont les Nations Unies ont traité de la question de la violence sexuelle contre les hommes et les garçons dans les conflits, et relève des avancées positives telles que la prise de conscience accrue de ce problème ; cet article souligne également à quel point il est difficile de signaler ces cas de manière précise et de demander des comptes aux auteurs de ces actes.

- Women, men and the gendered nature of small arms and light weapons. (2018). The Modular Small Arms Control Implementation Compendium (MOSAIC) of the United Nations. <https://www.un.org/disarmament/wp-content/uploads/2018/10/MOSAIC-06.10-2017EV1.0.pdf>

Ce document fait partie d'une série de modules publiés par les Nations Unies sur le contrôle des armes légères. Il décrit brièvement le cadre adopté par les Nations Unies pour la réglementation des ALPC, la nature sexospécifique des ALPC et les conséquences sexospécifiques de leur utilisation abusive ; il met également en lumière les bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre dans les initiatives de contrôle des ALPC et présente les considérations de genre qui doivent être prises en compte dans l'élaboration de programmes ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.

- Women, Peace and Security National Action Plan Development Toolkit. (2013). Peacewomen - a programme of Women's International League of Peace and Freedom (WILPF). https://www.peacewomen.org/assets/file/national_action_plan_development_toolkit.pdf

Cette boîte à outils, élaborée par la WILPF, propose un guide pour mener des actions de plaidoyer en faveur de l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) sur les femmes, la paix et la sécurité ; il présente l'Agenda FPS et la Résolution 1325 et propose des conseils pour mener des campagnes de plaidoyer et organiser des rencontres avec des représentants gouvernementaux.

Ce document a été rédigé par Francesca Gallelli et Teresa Dybeck. Le texte a été revu et commenté par Jenny Morgan, Clare da Silva, Sarah Masters et Diana Whittemore.



Funded by the United Nations
through financial contributions received
from the European Union (CFSP 2018/2011)